

ASSOCIATION POUR LE DROIT DE MOURIR DANS LA DIGNITÉ.



Laurence a reçu sa carte de membre.

J-2

Rien ne nous aura été épargné

Les tergiversations d'Emmanuel Macron sur un projet de loi maintes fois reporté après avoir réuni une Convention citoyenne sur la fin de vie, puis une dissolution **provoquant l'arrêt brutal des discussions à**

l'Assemblée nationale alors que nous étions à seulement neuf jours d'un vote historique, sans oublier l'irruption d'un nouveau Premier ministre qui décide de faire passer ses croyances religieuses avant les demandes exprimées par la société.

et pourtant...

Ensemble, nous n'avons cessé, depuis le soir de la dissolution, de nous mobiliser et d'exiger le retour à l'Assemblée nationale du texte de loi sur l'aide à mourir ; une loi qui respectera tout le monde, une loi qui respectera les soignants et qui donnera la liberté aux malades de choisir les conditions de leur propre fin de vie.

Dès le lundi 12 mai, les discussions vont reprendre en séance publique à l'Assemblée nationale.

Visée ces jours derniers par la violence des anti-choix, notre association lance une grande opération d'adhésions pour renforcer notre action et rappeler haut et fort aux députés combien il est nécessaire que la loi sur la fin de vie qu'ils vont voter soit une grande loi de liberté.

Nous voulons une loi qui respecte tout le monde, une loi qui respecte les soignants et qui donne une liberté aux malades dans le choix d'accompagnement en fin de vie.

Visée ces jours derniers par la violence des anti-choix, notre association lance une grande opération d'adhésions pour renforcer notre action et rappeler haut et fort aux députés combien il est nécessaire que la loi sur la fin de vie qu'ils vont voter soit une grande loi de liberté.

Pourquoi nous rejoindre ?

👉 **Car** les opposants à cette liberté en fin de vie s'organisent, se coalisent pour vous empêcher d'obtenir le droit à l'autodétermination, maniant le mensonge et le paternalisme médical ;

👉 **Car** notre association agit en transparence auprès des parlementaires et des institutions médicales pour les convaincre de faire aboutir nos revendications, argumentaires et propositions à l'appui.

Nous revendiquons :

- ✓ ☐ Un accès universel aux soins palliatifs.
- ✓ ☐ Le droit à l'aide à mourir quand la vie n'est plus que de la survie.

Plus nous serons nombreux, plus nous serons forts pour peser sur le débat parlementaire qui arrive...

Votre engagement à nos côtés est essentiel 👍

Vous n'êtes pas encore adhérent ?

JE DEVIENS MEMBRE



Vous recevez ce mail parce que vous êtes adhérent de l'ADMD, ou que vous avez demandé à recevoir ses communications électroniques, ou que vous avez signé l'une de nos pétitions.

L'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD) est une association loi 1901 déclarée en préfecture le 18 avril 1980.

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), elle a désigné un Délégué à la protection des données (DPO), Maître Etienne Deshoulières, avocat à Paris (121, boulevard de Sébastopol – Paris 2e) et se soumet à une politique de confidentialité que vous pouvez consulter [en cliquant ICI](#).

Si vous ne souhaitez plus recevoir de courrier électronique de notre part, vous pouvez vous inscrire sur une liste noire,

--